



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDEE

## Suivi de la reproduction de la Barge à queue noire (*Limosa limosa limosa*) en Marais poitevin Synthèse 2019

Juin 2019

LPO France

SEP



Préserver

Protéger

Eduquer





AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ  
VENDEE



Observatoire  
du patrimoine naturel  
du Marais Poitevin



# Suivi de la reproduction de la Barge à queue noire (*Limosa limosa limosa*) en Marais poitevin Synthèse 2019

Juin 2019

LPO France

SEP

## Rédaction :

MONEUSE Steve (LPO)

SUDRAUD Julien (LPO Vendée)

TURPAUD-FIZZALA Victor (LPO)

## Photo de couverture :

Barge à queue noire

(© AUBLIN Bob)

Ligue pour la Protection des Oiseaux

Fonderies Royales

8-10 rue du Dr Pujos - CS 90263

17305 ROCHEFORT CEDEX

Tél 05 46 82 12 34

[www.lpo.fr](http://www.lpo.fr)

## Introduction / Contexte

Ce rapport présente le bilan annuel des effectifs nicheurs de la Barge à queue noire, *Limosa limosa limosa*, dans le Marais poitevin. Cette synthèse rentre dans le cadre du suivi des populations de Barge à queue noire en Vendée piloté par la LPO Vendée.

La Barge à queue noire, sous-espèce continentale (*Limosa limosa limosa*), est un grand limicole de l'ordre des charadriiformes et de la famille des scolopacidés. Elle hiverne en Afrique de l'Ouest et en péninsule ibérique et migre à travers la France, dans une large bande s'étendant de la Bretagne sud aux zones humides de la Camargue. Elle niche en Europe continentale, en grande partie aux Pays-Bas puis en Allemagne, Pologne, Biélorussie, Ukraine, Russie occidentale, France et en péninsule Ibérique. Elle s'installe isolément ou en semi-colonies lâches dans des milieux ouverts, généralement des prairies humides, inondables, pâturées et/ou fauchées, des bordures d'étang enherbées et des steppes humides.

La région des Pays de la Loire accueille quasiment 90 % de la population française des Barge à queue noire (130-148 couples pour 146-170 en France en 2015) sur seulement trois secteurs : la Brière, le Marais breton (principal site avec plus de 60 % de la population) et le Marais poitevin.

La population du Marais poitevin est, ces dernières années, comprise entre vingt et trente couples. Il s'agit de la deuxième population nicheuse en nombre de couples en France après le Marais breton. Elles se reproduisent principalement dans des prairies naturelles de marais, entre le fleuve côtier Le Lay et la rivière Vendée. Ces prairies favorables pour la nidification de l'espèce sont vastes (15 000 ha) et peu accessibles, impliquant le recensement complexe et énergivore.

Liste des ornithologues qui ont participé aux enquêtes depuis 2015 (sauf omission) :

BOBINEAU Maxime, CIRE Sarah, CLEMENT Michel, CORRE Frédéric, DÉROZIER Thibault, DE BOUET DU PORTAL Pierre, DE NARDI Marie, DES TOUCHES Hugues, FERNANDEZ Fabien, FROUD Louise, GAUGRIS Yves, GORE Olivier, GUEGNARD Aurélie, GUÉRET Jean-Pierre, JEAN Mathieu, JOLLY Alexandre, JOYEUX Emmanuel, KIM Alain, MONEUSE Steve, PRIOUL Mathis, SALMON Antoine, SUDRAUD Julien, TEXIER Alain, TROTIGNON Paul et TURPAUD-FIZZALA Victor.

## I – Sources des données / protocoles

Le suivi à long terme de la nidification de la Barge à queue noire a deux principaux objectifs :

- préciser la répartition et les effectifs nicheurs de Barge à queue noire en Marais poitevin,
- évaluer les tendances d'évolution spatiale et quantitative des populations de Barge à queue noire sur ce territoire.

Différentes études réalisées permettent d'avoir un effectif annuel de barge à queue noire nicheuses en Marais poitevin (Tableau 1). En ce qui concerne le « comptage simultané », il s'agit d'une prospection collective simultanée sur une journée, durant la dernière semaine d'avril, de l'ensemble des zones de nidifications favorables à l'espèce.

Tableau 1 : Sources des données par année

2005 & 2006	Étude	Limicoles nicheurs du Marais poitevin
	Cadres	- Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin
	Coordination	- Parc Naturel Régional du Marais poitevin / LPO France
	Référence bibliographique	GUÉRET JP. & SUDRAUD J., 2007. <i>Limicoles nicheurs du Marais poitevin Synthèse de l'enquête 2005-2006</i> . Ligue pour la protection des oiseaux / Parc naturel régional du Marais poitevin, octobre 2007, 42 p.
2015 & 2016	Étude	Limicoles nicheurs du Marais poitevin
	Cadres	- Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin - Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée et Pays de la Loire
	Coordination	- Parc Naturel Régional du Marais poitevin / LPO France - LPO Vendée
	Référence bibliographique	GUÉRET J.P. & MONEUSE S., 2017. <i>Limicoles nicheurs du Marais poitevin – Synthèse de l'enquête 2015-2016 et tendances d'évolution</i> . Ligue pour la protection des oiseaux / Parc naturel régional du Marais poitevin, 60 p.
2017	Étude	Caractérisation des habitats de reproduction de la Barge à queue noire « continentale », <i>Limosa limosa limosa</i> , dans le Marais poitevin
	Cadre	Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée et Pays de la Loire
	Coordination	LPO Vendée
	Référence bibliographique	FERNANDEZ F., 2017. <i>Caractérisation des habitats de reproduction de la Barge à queue noire "continentale", Limosa limosa limosa, dans le Marais poitevin</i> . Rapport de stage de M2 professionnel Expertise Ecologique et Gestion de la Biodiversité, Université d'Aix-Marseille, LPO Vendée, 48 pages.
2018 & 2019	Étude	Comptage simultané de la Barge à queue noire dans le Marais poitevin
	Cadre	Programme de suivi et de protection de la Barge à queue noire en Vendée et Pays de la Loire
	Coordination	LPO Vendée
	Référence bibliographique	MONEUSE S. & SUDRAUD J., 2018. <i>Suivi de la reproduction de la Barge à queue noire (Limosa limosa limosa) en Marais poitevin. Synthèse 2015-2018</i> . Rapport LPO, 8 pages.

## II – Résultats

### II.1 - Nombres de couples et tendance

La Figure 1 et le Tableau 2 ci-dessous, précisent le nombre de couples nicheurs observés de Barge à queue noire sur le Marais poitevin (enquêtes limicoles et comptages simultanés) :

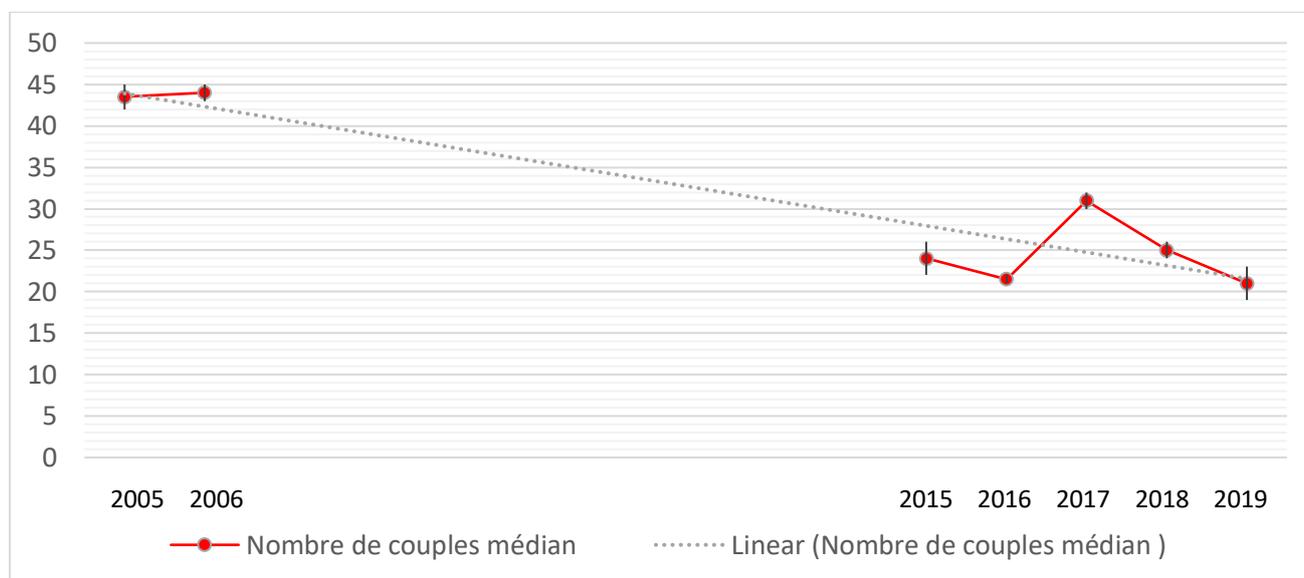


Figure 1 : Évolution du nombre de couples nicheurs de Barge à queue noire sur le Marais poitevin

Tableau 2 : Nombre de couples de Barge à queue noire dans le Marais poitevin

Années	Nombre de couples
2005	42 - 45
2006	43 - 45
2015	22 - 26
2016	21 - 22
2017	30 - 32
2018	24 - 26
2019	20 - 24

La population de Barge à queue noire entre l'enquête limicoles nicheurs de 2005-2006 et l'enquête de 2015-2016 est en déclin sévère sur le Marais poitevin avec quasiment deux fois moins de couples cantonnés (-45%) (GUÉRET & MONEUSE, 2017).

Le nombre de couples depuis cinq ans varie de 21-22 couples pour la plus petite année en 2016 à 30-32 couples pour la grosse année en 2017. C'est en moyenne sur cinq ans, 25 couples de Barge à queue noire qui nichent sur les prairies naturelles humides du Marais poitevin.

## II.2 – Localisation des couples

La Barge à queue noire niche en Vendée entre le fleuve côtier le Lay (à l'exception du marais communal de Saint-Benoist-sur-Mer) et la rivière Vendée. Ce sont les grands espaces prairiaux du nord des îles calcaires qui accueillent la majeure partie de la population, avec un noyau au nord de Triaize, et l'autre au nord de Champagné-les-Marais (Figure 2).

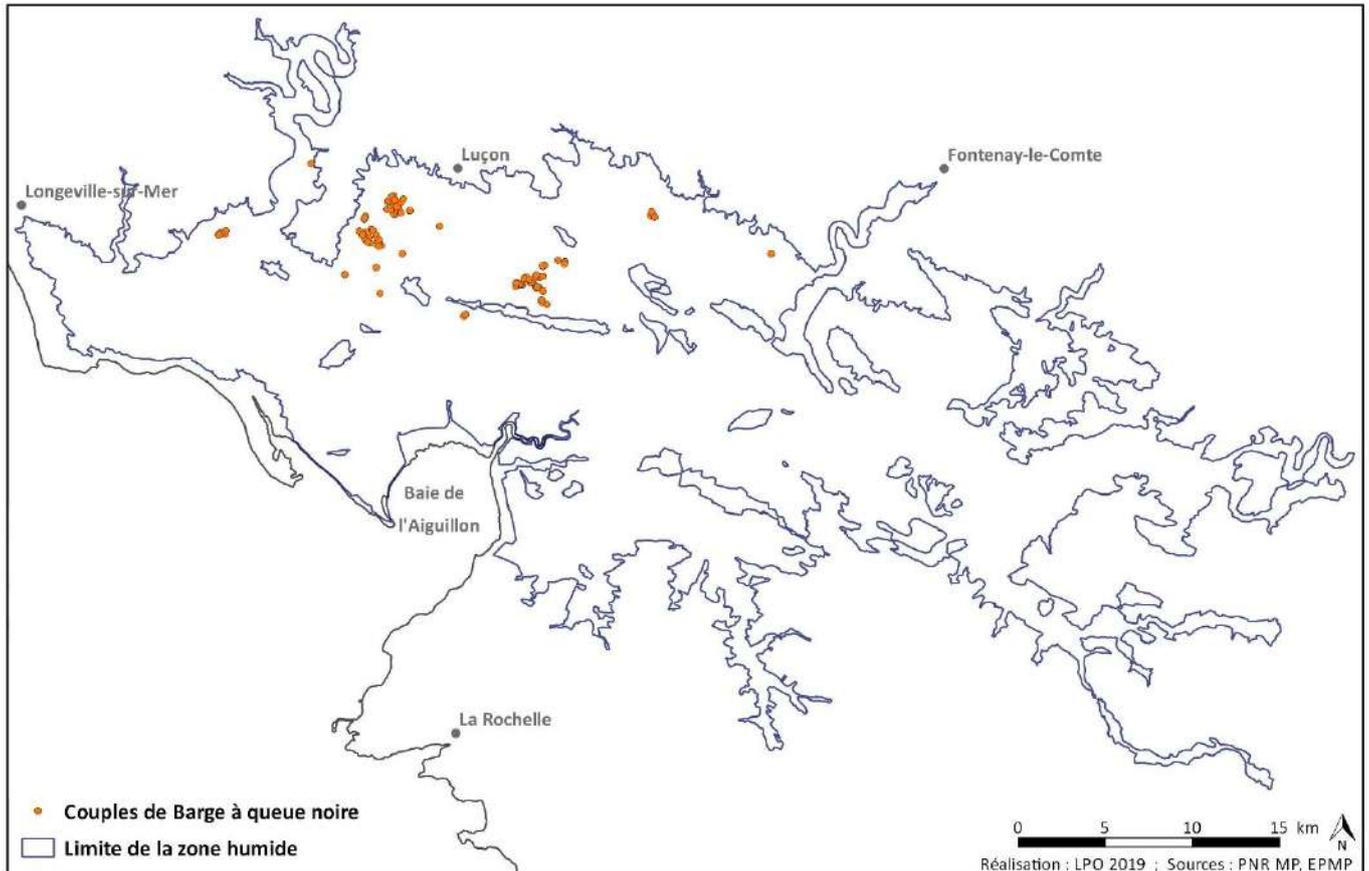


Figure 2 : Répartition des couples de Barges à queue noire sur le Marais poitevin de 2015 à 2019

La figure 3, précise les zones les plus utilisées en reproduction par la Barge à queue noire depuis cinq ans. Trois secteurs de marais sont systématiquement utilisés par l'espèce et s'affirment donc comme primordiaux pour la conservation de la population nicheuse :

- le marais de Triaize (Dixmerie, la Joyeuse, les Bosses),
- le marais communal des Magnils-Reigniers,
- La Réserve Naturelle Régionale du marais de la Vacherie.

Un secteur a été utilisé également très régulièrement par l'espèce, quatre années sur cinq :

- le marais communal de Saint-Benoist-sur-Mer (2015, 2016, 2017 et 2018).

Trois secteurs ont été utilisés irrégulièrement par l'espèce trois années sur cinq :

- la Réserve Naturelle Nationale « Michel Brosselin » sur la commune Saint-Denis-du-Payré (2015, 2016 et 2017),
- Mouille-Pieds sur la commune de Moreilles (2016, 2017 et 2018)

- Sainte-Fois sur la commune de Moreilles (2016, 2018 et 2019)

Un secteur a été utilisé par l'espèce deux années sur cinq :

- le marais communal de Nalliers (2015 et 2016).

Huit secteurs ont été utilisés seulement ponctuellement une année depuis 2015 :

- les Fontenelles sur la commune de Luçon (2015),
- les Grenouillères sur la commune de Triaize (2015),
- le marais communal de Lairoux (2015),
- le marais communal de Triaize (2016),
- le Rucet sur la commune de Triaize (2016),
- Ancienne saline de la Charrie sur la commune de Champagné-les-Marais (2017),
- le Clos l'Abbé sur la commune de Triaize (2018),
- la Réserve Naturelle Régionale du marais communal des Velluire-sur-Vendée (2019).

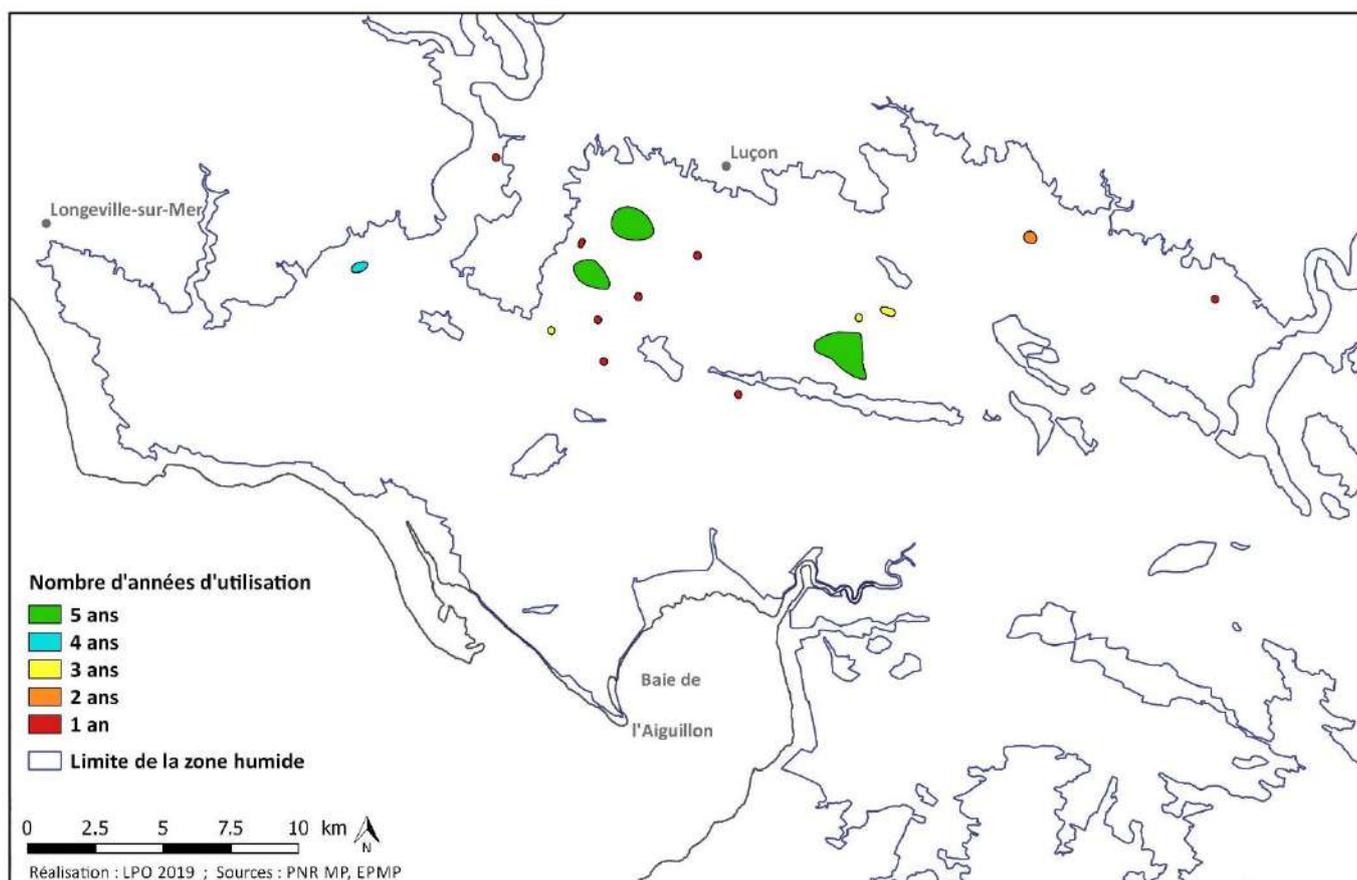


Figure 3 : Nombre d'années d'utilisation des secteurs par la Barge à queue noire sur le Marais poitevin depuis 2015

## II.2 – Pertinence des sites gérés à vocation conservatoire

Les sites gérés avec des mesures de gestion à vocation conservatoire favorables à la nidification des limicoles (Réserves Naturelles Nationales et Régionales, marais communaux sous convention de gestion et acquisition foncière LPO, CREN, PIMP et CDL) représentent 3 478 ha sur les 100 000 ha de la zone humide. Ces seuls espaces ont accueilli 60,8% des barges à queue noire nicheuses en Marais poitevin lors des cinq dernières années sur seulement 3,5% du territoire (Tableau 3). 30,8% des couples se sont installés sur des marais communaux, principalement sur le marais communal des Magnils-Reigniers (22,3%) et 30% sur des Réserves Naturelles, principalement la Réserve Naturelle Régionale du marais de la Vacherie (26,2%). La zone des marais de Triaize (Dixmerie, la Joyeuse, les Bosse), bien que hors sites gérés à vocation conservatoire, est un site d'accueil d'importance pour la nidification de l'espèce avec 20,8% des couples depuis 2015 sur le Marais poitevin.

Sur les sites en gestion conservatoire la densité de couples est de 2,27 couples pour 100 ha contre 0,05% pour le reste de la zone humide (Tableau 3). Toutefois, l'ensemble des secteurs de la zone humide ne sont pas favorables à l'accueil des limicoles (bois humides, ...).

Tableau 2 : Part des couples et densité des limicoles nicheurs sur les sites en gestion conservatoire de 2015 à 2019

Nombre de couples	Couples sur site en gestion conservatoire	Pourcentage représentatif	Hors site en gestion conservatoire Couples/100 ha	Sur site en gestion conservatoire Couples/100 ha
130	79	60,8 %	0,05	2,27

### Conclusion

La Barge à queue noire « continentale » est un limicole prairial relativement bien suivi qui est actuellement en déclin en Europe. Avec 17,9 % à 18,9 % des effectifs nicheurs de la population française, le Marais poitevin accueille une part non négligeable de la population nationale et joue un rôle primordial pour la conservation de l'espèce. La poursuite d'un suivi annuel des barges à queue noire nicheuses sur ce territoire paraît donc très pertinente. La méthode du comptage simultané sur une journée, lors de la dernière semaine d'avril ou de la première de mai, est à reproduire d'une année sur l'autre. Elle fournit une information sur le nombre de couples cantonnés qui est comparable inter-annuellement et inter-sites, notamment avec le Marais breton qui applique cette méthode depuis 2004.

## Ressources bibliographiques

**DECEUNINK B. & MAHEO R., 1998.** *Limicoles nicheurs en France. Synthèse de l'enquête nationale 1995-1996.* Ligue pour la Protection des Oiseaux, Wetlands International, Ministère de l'Environnement, 102 pages et annexes

**FERNANDEZ F., 2017.** *Caractérisation des habitats de reproduction de la Barge à queue noire "continentale", Limosa limosa limosa, dans le Marais poitevin.* Rapport de stage de M2 professionnel Expertise Ecologique et Gestion de la Biodiversité, Université d'Aix-Marseille, LPO Vendée, 48 pages.

**GUÉRET J.P. & MONEUSE S., 2017.** *Limicoles nicheurs du Marais poitevin – Synthèse de l'enquête 2015-2016 et tendances d'évolution.* Ligue pour la protection des oiseaux / Parc naturel régional du Marais poitevin, 60 p.

**GUÉRET JP. & SUDRAUD J., 2007 -** *Limicoles nicheurs du Marais poitevin Synthèse de l'enquête 2005-2006.* octobre 2007 42 p.

**MARCHADOUR B., BEAUDOIN J.-C., BESLOT E., BOILEAU N., MONFORT D., RAITIERE W., TAVENON D. & YESOU P., 2014.** *Liste rouge des populations d'oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.* Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Bouchemaine (49), 24 pages.

**MONEUSE S. & SUDRAUD J., 2018.** *Suivi de la reproduction de la Barge à queue noire (Limosa limosa limosa) en Marais poitevin. Synthèse 2015-2018.* Rapport LPO, 8 pages.

**PHELIPPON C. & DULAC P., 2016.** *Caractérisation et valorisation des zones de nidification de la Barge à queue noire en Marais breton vendéen.* LPO Vendée, DREAL, CC OMDM, 26 pages.

**ROBIN F., ROBIN J.-G., DULAC P., GUERET J.-P. & PIERSMA T., 2012.** *Current state of Black-tailed Godwits Limosa limosa limosa breeding in France.* *Wader Study Group Bull.*, 119(2) : 133–136.

**ROBIN J.-G. & DULAC P., 2014.** Barge à queue noire. *In* Marchadour B. (coord.), 2014. *Oiseaux nicheurs des Pays de la Loire.* Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Delachaux & Niestlé : 204-205.

**ROBIN F., DULAC P., CROUZIER P., GELINAUD G., GUERET J.-P., MONFORT D., MOREL F., PHELIPPON C., PIETTE J., TRIPLET P. & ROBIN J.-G., 2016.** *Nidification de la Barge à queue noire Limosa limosa en France : état des lieux.* *Ornithos* 23-1 : 2-15.

**ISSA N. & MULLER Y ; coord (2015) –** *Atlas des oiseaux de France métropolitaine. Nidification et présence hivernale.* LPO/SEOF/MNHN. Delachaux et Niestlé, Paris 1 408 p.